



CONSEIL & FINANCE

CONSEIL

PORTAGE SALARIAL :
LA FLEXI-SÉCURITÉ ASSUMÉE

Dans un marché de l'emploi qui a connu une croissance de 85 % d'indépendants et de freelances sur la dernière décennie, le portage salarial s'affirme comme un levier indéniable de compétitivité par la flexi-sécurité qu'il propose. Explications de Pierre Godin, Directeur Grands Comptes et Institutionnels, et d'Olivier Martin, Directeur général d'AD'Missions, société pionnière en portage salarial.



Pierre Godin



Olivier Martin

Aujourd'hui quels sont les enjeux de votre métier ?

P. Godin : Il y en a plusieurs qui s'inscrivent dans un contexte évolutif du marché, notamment réglementaire grâce à l'ordonnance qui cadre désormais notre profession depuis avril dernier. À cet égard, il est à signaler que la France a une capacité d'innovation en matière sociale relativement incroyable, le portage salarial donnant à un individu son autonomie, tout en lui préservant un statut de salarié !

O. Martin : Par ailleurs, des négociations sont en cours au sein du PEPS (Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial), dont nous faisons partie, pour créer une convention collective avec les organisations syndicales d'employés. C'est important pour notre profession de parvenir à définir un cadre de fonctionnement pour cette activité au cœur des problématiques de flexibilité et des enjeux de compétitivité des entreprises françaises.

Constitue-t-elle un levier de développement des entreprises ?

P. Godin : Oui. Le salarié à travers le CDI a toute sa place, mais il peine à répondre aux tensions que connaissent les entreprises pour se développer de manière pérenne. En manque de visibilité sur leurs besoins opérationnels, elles ont besoin d'une variable d'ajustement pour assurer les pics de croissance sans avoir à gérer les compétences. Dans ce contexte, le portage salarial est une alternative de choix pour répondre à des problématiques additionnelles de compétences pendant une durée précise.

Concrètement, comment fonctionne le portage salarial et à qui s'adresse-t-il ?

P. Godin : Le statut répond à des personnes qui veulent opérer, travailler et délivrer leurs expertises auprès d'entreprises et d'organisations de façon autonome, tant en matière de démarchage commercial que dans l'exercice de leur expertise. AD'Mis-

sions se charge de leur hébergement juridique et les aide à monter en compétences, à acquérir un vrai positionnement en passant du CV à l'élaboration d'une offre de service pertinente. Enfin, lorsqu'on est consultant, l'isolement est une notion à appréhender, d'où notre choix d'implantation nationale pour dynamiser et fédérer les consultants autour d'un sentiment d'appartenance à un réseau.

O. Martin : Il faut préciser également que nous travaillons à construire des dispositifs, en partenariat avec le Ministère de la Recherche, qui ouvrent droit à des crédits impôts-recherche pour le compte des clients de salariés portés.

Comment expliquez-vous qu'il ne soit pas plus connu ?

O. Martin : Il est connu, mais peu répandu. Il nous faut donc l'expliquer davantage pour que les entreprises en saisissent mieux l'intérêt. Voilà pourquoi, nous mettons en place des partenariats, des accords-cadres pour sécuriser la relation triangulaire qu'il implique : l'entreprise, le salarié porté qui va intervenir et la société de portage.

P. Godin : En effet, les services juridiques n'ont pas forcément de contrats de prestations de service adaptés au portage. Il nous faut donc sensibiliser les entreprises à l'évolution des règles qu'impulse ce secteur.

Quelle est votre vision du portage salarial dans 20 ans ?

O. Martin : Le portage est la réponse idoine aux besoins des entreprises, qui s'organisent aujourd'hui par projets, et ont donc besoin de ressources sur une durée définie. Il répond également au désir d'une force de travail qui veut de plus en plus pouvoir décider de son employeur. C'est donc une formule qui a beaucoup d'avenir dans notre société, sans porter atteinte au CDI classique, 5 à 7 % de la population active seulement étant aujourd'hui capable de travailler en toute autonomie. ■

EN BREF

Partenaire de référence pour les consultants comme pour les entreprises, AD'Missions regroupe aujourd'hui plus de 2 500 consultants, experts ou intervenants réalisant un chiffre d'affaires annuel de 44 millions d'euros et 16 % de croissance en 2014. C'est aussi un réseau de 15 agences régionales assurant une couverture complète du territoire, et une équipe de 50 collaborateurs permanents